

Certificate of Advanced Studies HES-SO en Perfectionnement instrumental / vocal et interprétation

Admission / Procédure

Formulaire de demande d'admission

Le formulaire de demande d'admission pour le *Certificate of Advanced Studies en Perfectionnement instrumental/vocal et interprétation* est à retirer auprès du secrétariat de la Haute école de musique.

Dossier

Le dossier d'admission devra comprendre, outre le formulaire dûment complété, daté et signé, les documents suivants sous la forme dactylographiée :

- une lettre de motivation
- une photo passeport
- un curriculum vitae, qui mentionnera en particulier : les études, l'expérience et les activités artistiques du candidat
- les copies de diplômes
- des attestations de personnalités musicales et de concert

L'accès aux épreuves implique la remise du dossier d'admission complet.

Epreuves

Un mois environ avant la date de l'examen le candidat reçoit une convocation écrite avec les indications de lieu et d'horaire. Le jury est constitué de représentants de la Haute école de musique.

L'examen d'admission se déroule en deux épreuves à huis-clos:

- une épreuve instrumentale /vocale (substituée à l'épreuve finale de Master pour les candidats internes)
- un entretien de motivation.

Epreuve instrumentale / vocale

Le candidat soumis à l'épreuve instrumentale / vocale est tenu de présenter le programme exigé au moment de l'inscription. Le jury décide des œuvres qui sont exécutées. La durée de l'épreuve est d'environ 30 minutes.

Entretien de motivation

Le candidat présente ses motivations lors d'un entretien avec le jury. Il apporte les éléments nécessaires à la bonne connaissance et compréhension de sa candidature.

Résultats

Le jury délibère en toute indépendance et communique les résultats à l'issue de l'ensemble des deux épreuves par voie d'affichage. Les résultats sont de deux natures :

- admis: le candidat est admis au programme de formation. Il reçoit un formulaire d'inscription qu'il doit retourner dûment complété et signé dans les délais ; il s'engage à suivre régulièrement les cours et à s'acquitter des taxes
- non admis: le candidat n'est pas admis au programme de formation. Il est autorisé à se représenter lors d'une prochaine édition.

Informations

Website : www.hemge.ch; www.hemu.ch

Contact : info.hem@hesge.ch; info@hemu-cl.ch